



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

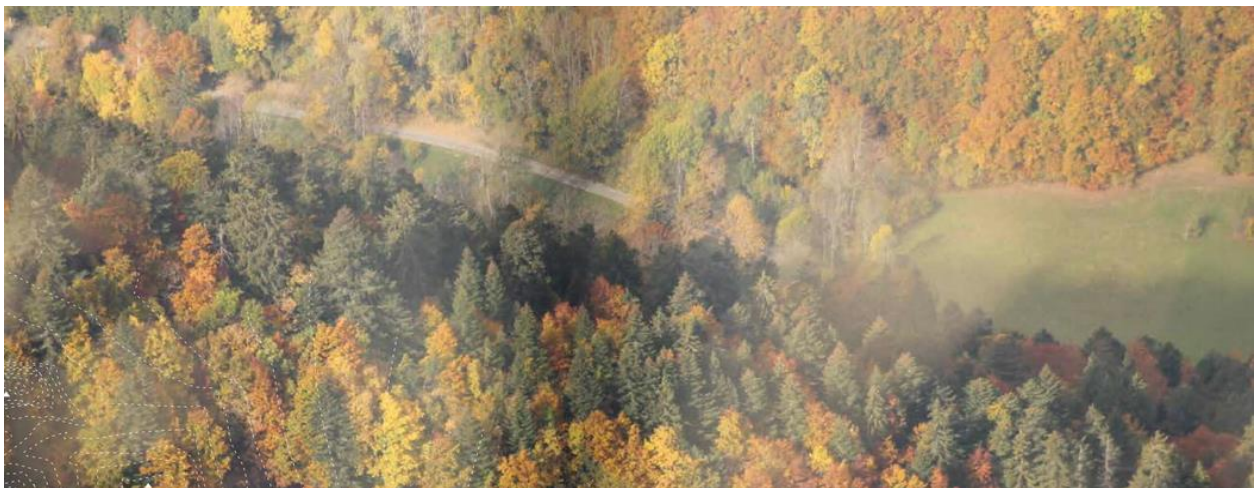


**Massif des Bauges**  
Géoparc  
mondial  
UNESCO

# Charte Forestière de Territoire du Massif des Bauges

## Plan d'Actions 2022 - 2026

- *Version finalisée au 05/04/2022* -



## Partenaires impliqués dans la CFT du Massif des Bauges :

**Signature des partenaires impliqués au 12/04/2022 au soir ou par mail le cas échéant**



**Partenaires associés à la CFT du Massif des Bauges :**



**Désignés ci-après par :**

**ONF** : Office National des Forêts

**CA SMB** : Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

**CRPF** : Centre Régional de la propriété

**UFP 74** : Union des Forestiers Privés de Haute Savoie

**GSB** : Groupement des Sylviculteurs des Bauges

**PEB** : Pôle Excellence Bois

**CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

**COFOR** : Association des Communes Forestières

**ASDEFS** : Association Syndicale Des Exploitants Forestiers de Savoie

**OFB** : Office Français pour la Biodiversité

**FDC** : Fédération des Chasseurs de Savoie et de Haute-Savoie

**EPCI** : Les Communautés d'Agglomération d'Arlysères, du Grand Anancy, du Grand Chambéry et de Grand Lac, Les Communautés de communes de Cœur de Savoie, et des Sources du Lac d'Anancy.

# Mesure 1 – Une gestion exemplaire et partagée de nos forêts

## Contexte :

La forêt, qui couvre presque 60% du territoire du Parc, est un milieu naturel et une ressource majeure pour le territoire. Elle structure fortement les équilibres écologiques et paysagers et est le support de très nombreuses activités économiques et de loisirs. Les habitants et les visiteurs considèrent les espaces forestiers comme un bien commun dont tout le monde souhaite pouvoir profiter et dont l'ensemble des acteurs et propriétaires doivent collectivement prendre soin.

Elle est majoritairement composée de futaies résineuses et mixtes (épicéa, sapin, hêtre). Les forêts, pour leur grande majorité anciennes (installées depuis au moins 150 ans) et dont un cinquième est considéré comme mature (avec des gros et très gros arbres et du bois mort en plus forte proportion), hébergent une biodiversité remarquable (40% des surfaces couvertes par un zonage d'intérêt écologique et 36 habitats forestiers différents sont recensés).

Les milieux forestiers constituent de loin le plus grand puits de carbone du Massif des Bauges, avec un stock de plus de 12,7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> (64% du stock total) qui s'accroît d'environ 0,5 million de tonnes de CO<sub>2</sub> par an, c'est-à-dire plus que ce qui est émis sur le territoire annuellement (0,46 Mt CO<sub>2</sub>) (estimations OREGES).

Ce milieu est caractérisé par une multifonctionnalité très forte (biodiversité, matériau bois, loisirs, alimentation, stockage carbone, protection des risques naturels et de la ressource en eau, ...) et fait partie à coup sûr des composantes du territoire les plus vulnérables aux changements climatiques (ravageurs, adaptation des essences, incendie).

Sa fréquentation, en croissance, engendre également parfois des conséquences sur la bonne gestion et la cohabitation des activités (ongulés, chasse, randonnée, cueillettes, VTT, promenades ...).

## 5 Fiches-Actions qui remplissent les objectifs suivants :

- **1.1 - Construire et animer, à l'échelle du massif support de la ressource forestière, une politique multi-acteurs et des dispositifs d'accompagnement partagés pour la filière forêt-bois**
- **1.2 - Poursuivre une gestion sylvicole améliorant la qualité et la durabilité des peuplements, l'environnement et la protection contre les risques naturels**
- **1.3 - Adapter la gestion forestière aux changements climatiques**
- **1.4 - Réduire les contraintes liées au morcellement de la propriété forestière**
- **1.5 - Accueillir et concilier les différents usages en forêt**

## **FORET 1.1 - Construire et animer, à l'échelle du massif support de la ressource forestière, une politique multi-acteurs et des dispositifs d'accompagnement partagés pour la filière forêt-bois**

### **📌 Description de l'action :**

#### **ACTION 1.1.1 : Organiser une gouvernance partagée sous forme d'un comité de pilotage et des temps d'échanges à travers des conférences annuelles**

- Mettre en place une gouvernance composée d'un **comité de pilotage** regroupant les partenaires, les élus du territoire, et les agglomérations portes. MOA : Parc. **Action courante**
- Organiser une **conférence forestière annuelle** (thématisée) et des sorties terrains pour mélanger les acteurs. MOA : Parc. **Action courante**

#### **ACTION 1.1.2 : Appuyer la sensibilisation et la formation des propriétaires et des gestionnaires sur des thématiques précises, notamment privés, dans la gestion durable et multifonctionnelle de leurs forêts :**

- Organiser un **voyage d'étude** annuel ou bis-annuel sur une thématique ciblée. MOA : Parc, COFOR, PEB. **Action courante**
- Appuyer la logistique de **formations existantes** et leur coordination (interdépartementale et public/privé). MOA : Parc, COFOR, CRPF. **Action courante**

#### **ACTION 1.1.3 : Mettre en place un observatoire local de la forêt et suivre globalement l'évolution de la ressource forestière et des enjeux associés, suivre les initiatives d'adaptation de la gestion forestière face au changement climatique**

- Rassembler et communiquer les données acquises sur le territoire, renseigner les indicateurs de suivi. Organiser la prise de données si nécessaire. Par exemple : mettre à jour la donnée sur les volumes de bois vendus (*cf Action 2.2.1*). MOA : Parc. **Action courante**
- Constituer des groupes d'échanges et de partage d'expérience entre partenaires, par thématiques selon les besoins, par exemple : **suivre les initiatives d'adaptation de la gestion forestière face au changement climatique** (*cf Action 1.3*). MOA : Parc. **Action courante**
- Capitaliser sur les échanges de ces groupes : production de synthèse à diffuser aux partenaires du territoire. MOA : Parc. **Action courante**

#### **ACTION 1.1.4 : Intégrer les enjeux de multifonctionnalité dans les documents de gestion et les pratiques sylvicoles**

- Possibilité pour les propriétaires forestiers de **consulter le PNR pour conseil**, en anticipation d'une exploitation si un enjeu particulier de biodiversité est pressenti. **Action courante**

📄 **Lien avec la CFT Bauges-Chartreuse-Chambéry :**

Volet B – Action B3.8

📄 **Calendrier prévisionnel :**

	2022	2023	2024	2025	2026
1.1.1					
1.1.2					
1.1.3					
1.1.4					

📄 **Partenaires techniques impliqués :**

	ONF	CA SMB	CRPF	GSB	UFP74	COFOR	ASDEFS	PEB	CAUE	EPCI	DDT	FDC/ ACCA	OFB	LPO	CEN	ISETA
1.1.1																
1.1.2																
1.1.3																
1.1.4																

## FORET 1.2 - Poursuivre une gestion sylvicole améliorant la qualité et la durabilité des peuplements, l'environnement et la protection contre les risques naturels

### 📄 Description de l'action :

#### **ACTION 1.2.1 : Être en veille et mettre en place des dispositifs d'accompagnement financier pour les travaux de gestion sylvicole durables et innovants**

- En informer les partenaires forestiers et appui pour les mettre en œuvre si besoin. MOA : Parc. **Action courante**

#### **ACTION 1.2.2 : Recueillir et partager la connaissance sur les évolutions des modes de gestion sylvicoles et en expérimenter**

- a. Constituer un groupe de travail via l'Observatoire local de la Forêt : recueillir les retours d'expérience des expérimentations et initiatives sylvicoles (publiques ou privées), partager la connaissance en inter-massifs, diffuser la connaissance vulgarisée auprès des propriétaires, gestionnaires et exploitants (*cf Action 1.1.3*). MOA : Parc.
- b. Organiser des temps d'échanges sous forme de Sylvotrophées, annuel ou bis-annuel, ouvert aux propriétaires forestiers publics ou privés, et au grand public. MOA : Parc. **Non prioritaire, à lancer si opportunité**

#### **ACTION 1.2.3 : Elaborer et préserver un réseau de forêts matures à forte naturalité ; planifier une trame écologique forestière fonctionnelle**

- Adapter et mettre en œuvre le plan d'action préconisé par le volet Forêts Matures du projet POIA : définition de zones prioritaires « forêts matures et réservoirs de biodiversité » sur lesquelles cibler des actions de prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière, de restauration, ou de protection particulière. Animation et sensibilisation vers les propriétaires, déploiement d'une boîte à outils. MOA : Parc. **Action en cours**

#### **ACTION 1.2.4 : Assurer l'équilibre sylvo-cynégétique pour garantir un renouvellement naturel de la forêt**

- a. Redynamiser l'OGFH et lui redonner son rôle dans l'établissement des plans de chasse : Animation auprès des partenaires, et de la fédé de chasse. Partenariat avec l'OFB pour les aspects techniques des données. MOA : Parc, OFB, FCS, ONF, DDT. **Action en cours**
- b. Analyse de la capacité d'accueil de la faune sauvage des peuplements forestiers à l'échelle du massif, et préconisation de gestion (Stage de 6 mois ou autre forme d'étude). MOA : Parc, OFB, FCS, ONF. **Prioritaire**



📌 **Lien avec la CFT Bauges-Chartreuse-Chambéry :**

Volet B – Action B3.8

📌 **Calendrier prévisionnel :**

	2022	2023	2024	2025	2026
1.2.1.					
1.2.2. a					
1.2.2. b					
1.2.3.					
1.2.4. a					
1.2.4. b					

📌 **Partenaires techniques impliqués :**

	ONF	CA SMB	CRPF	GSB	UFP74	COFOR	ASDEFS	PEB	CAUE	EPCI	DDT	FDC/ ACCA	OFB	LPO	CEN	ISETA	
1.2.1.																	
1.2.2. a																	
1.2.2. b																	
1.2.3.																	
1.2.4. a																	
1.2.4. b																	

	INRAE	Sylv'Acctes
1.2.1.		
1.2.2. a		
1.2.2. b		
1.2.3.		
1.2.4. a		
1.2.4. b		

📌 **Pour mémoire, Action non retenue prioritaire :**

- *Valoriser et capitaliser les retours d'expérience, via la mise à jour du Guide Sylvicole du Massif des Bauges, en y intégrant les différents enjeux (climatiques, incendie, protection chute de blocs et avalanche).*



## FORET 1.3 - Adapter la gestion forestière aux changements climatiques

### 📄 Description de l'action :

#### **ACTION 1.3.1 : Assurer un suivi sanitaire des forêts**

- a. Soutenir et encourager les survols en drone, pour traiter un foyer de scolytes dès qu'il est observé. MOA : CA SMB. **Prioritaire**
- b. Relayer les bilans « Santé des forêts » réalisés par les observateurs DSF. Proposer et organiser des formations pour les propriétaires privés et les gestionnaires forestiers (cf [action 1.1.2](#)). MOA : DSF, Parc. **Prioritaire**



#### **ACTION 1.3.2 : Etudier et expérimenter, avec un principe de précaution, l'implantation de nouvelles essences et favoriser la diversification de peuplements**

- a. Définir une stratégie territoriale partagée pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans les expérimentations forestières, prendre appui sur les réflexions du conseil scientifique du Parc. MOA : Parc. **Action en cours**
- b. Mettre en œuvre la stratégie territoriale partagée et les recommandations faites par le conseil scientifique du parc : Par exemple : organiser des suivis scientifiques sur quelques placettes expérimentales identifiées de plantations avec différentes essences (et sur placettes témoin sans plantation pour analyser la dynamique naturelle). Valoriser les résultats des suivis réalisés par les différents partenaires forestiers publics et privés. MOA : Parc.

#### **ACTION 1.3.3 : Initier un plan de lutte contre l'incendie pour anticiper le risque**

- Etudier la faisabilité et l'intérêt pour la prise en compte du risque incendie sur le territoire et le développement d'un projet de Plan de Massif (PDM), échange avec d'autres territoires (Alpilles, ...) et les partenaires forestiers (ONF et DFCI). Stage de 6 mois par exemple. MOA : Parc, ONF, COFOR. **Non prioritaire, à lancer si opportunité**

📌 **Lien avec la CFT Bauges-Chartreuse-Chambéry :**

Volet B – Action B3.9 pour l’action 1.3.1

📌 **Calendrier prévisionnel :**

	2022	2023	2024	2025	2026
1.3.1. a et b					
1.3.2 a					
1.3.2 b					
1.3.3.					

📌 **Partenaires techniques impliqués :**

	ONF	CA SMB	CRPF	GSB	UFP74	COFOR	ASDEFS	PEB	CAUE	EPCI	DDT	FDC/ ACCA	OFB	LPO	CEN	ISETA
1.3.1. a et b																
1.3.2 a																
1.3.2 b																
1.3.3.																

	INRAE	Sylv'Acctes	SDIS
1.3.1. a et b			
1.3.2 a			
1.3.2 b			
1.3.3.			

## FORET 1.4 - Réduire les contraintes liées au morcellement de la propriété forestière

### Description de l'action :

#### **ACTION 1.4.1 : Expérimenter et déployer des plans de gestion collectifs, publics/privés à l'échelle de massifs forestiers cohérents**

- Se servir des projets de desserte forestière pour initier les démarches d'animation, proposer des actions incitatives : Envoi d'un courrier spécifique et du guide sylvicole aux propriétaires lors d'un projet de création de desserte, incitation pour la création ASA/GF/AS, conditionner les financements. MOA : Parc, DDT, CRPF et CA SMB. **Prioritaire**



#### **ACTION 1.4.2 : Proposer et animer des outils de massification forestière sur l'ensemble du massif**

- a. Suite de l'Atlas des biens vacants et sans maître et de la pénibilité foncière (projet Métis) : organiser des réunions pour les communes avec les COFOR, accompagner les communes dans leurs démarches. MOA : COFOR, EPCI, Parc. **Action en cours**
- b. Mise en œuvre efficace de Bourses foncières forestières. MOA : EPCI. **Action en cours**

📌 **Lien avec la CFT Bauges-Chartreuse-Chambéry :**

Volet B – Action B2.5

📌 **Calendrier prévisionnel :**

	2022	2023	2024	2025	2026
1.4.1.					
1.4.2					

📌 **Partenaires techniques impliqués :**

	ONF	CA SMB	CRPF	GSB	UFP74	COFOR	ASDEFS	PEB	CAUE	EPCI	DDT	FDC/ ACCA	OFB	LPO	CEN	ISETA		
1.4.1.																		
1.4.2 a																		
1.4.2 b																		

📌 **Pour mémoire, Action non retenue prioritaire :**

- *Plateforme d'information des chantiers forestiers mutualisée entre les gestionnaires forestiers (Suite du projet Métis). Mettre en place un portage et tester un fonctionnement entre plusieurs partenaires.*

## FORET 1.5 - Accueillir et concilier les différents usages en forêt

### Description de l'action :

#### **ACTION 1.5.1 : Intégrer la thématique forestière dans les documents d'urbanisme**

- Accompagner les collectivités lors de la rédaction des PLUi, le parc étant associé comme PPA. Assister aux CDPNAF. cf OAP PLUi Chambéry + PAC règlement, plan de zonage (place de dépôt, ...). MOA : Parc, EPCI. **Action courante**

#### **ACTION 1.5.2 : Mettre en place des outils de gestion des conflits d'usage**

- a. Définir des secteurs identifiés comme propices aux conflits d'usage, en informer la filière forestière : Carte des secteurs de forte fréquentation. MOA : Parc. **Action en cours**
- b. Coordonner des actions spécifiques sur les zones à risque lors de la planification d'une coupe : publication des fermetures de sentier sur rando.parcdesbauges, sur les parkings de débuts de randonnées, et proposition d'itinéraires de déviation, pose des panneaux pédagogiques sur les sentiers aux abords des chantiers. MOA : Parc. **Prioritaire**



#### **ACTION 1.5.3 : Communiquer et éduquer sur les différents usages et fonctions de la forêt**

- a. Poursuivre l'organisation des événements à destination des scolaires, des habitants, et l'ouvrir aux villes portes du territoire. MOA : Parc, EPCI, Département de la Savoie. **Action en cours**
  - o Touche du bois
  - o Vis ma vie de bucheron
  - o Diffuser le carnet pédagogique auprès des scolaires
  - o Organiser des conférences dans les villes portes.
- b. Mieux faire fonctionner les marteloscopes notamment auprès du grand public. Poursuivre le développement d'une application vulgarisée et mutualisée entre les marteloscopes. MOA : Parc. **Action en cours**
- c. Accompagner l'aménagement de sentiers pédagogiques sur les thématiques forestières, et notamment pour mieux comprendre l'enjeu de la gestion forestière et des coupes forestières. MOA : Parc. **Action en cours**
- d. Créer une exposition sur les différents usagers des forêts des Bauges, réaliser une étude ethnologique et mettre en avant les métiers liés à la forêt, croiser les différents regards sur la forêt pour mieux comprendre les interactions entre ces usagers. MOA : Parc. **Prioritaire**



📌 **Lien avec la CFT Bauges-Chartreuse-Chambéry :**

Volet B – Action B2.6 pour action 1.5.1

Volet B – Action B3.9 pour action 1.5.3

📌 **Calendrier prévisionnel :**

	2022	2023	2024	2025	2026
1.5.1.					
1.5.2. a et b					
1.5.3. a, b et c					
1.5.3. d					

📌 **Partenaires techniques impliqués :**

	ONF	CA SMB	CRPF	GSB	UFP74	COFOR	ASDEFS	PEB	CAUE	EPCI	DDT	FDC/ ACCA	OFB	LPO	CEN	ISETA
1.5.1.																
1.5.2. a et b																
1.5.3. a, b et c																
1.5.3. d																

📌 **Pour mémoire, Action non retenue prioritaire :**

- *Prévoir l'aménagement spécifique de certains sites identifiés comme à haut risque de conflit d'usages (par exemple dédoublement de sentier sur des secteurs sensibles ...). Action du Parc menée par ailleurs.*

## Mesure 2 – Utilisons du bois dans tous ses états

### Contexte :

Les forêts du massif des Bauges bénéficient globalement d'une gestion de qualité, durable et multifonctionnelle en comparaison à d'autres territoires à sylviculture bien plus intensive du fait du contexte montagnard, de morcellement des propriétés et des orientations de gestion prises. Toutefois, la pression du marché, dans une approche de rentabilité économique immédiate et parfois difficile à atteindre, plus particulièrement en forêts privées, peut engendrer localement des impacts importants en termes de paysage, de biodiversité et de renouvellement de la ressource. Cela mérite un suivi et un encadrement particuliers sur le long terme.

La forêt appartient pour 43% à des propriétaires publics (Etat, Départements, Communes), contre 26% au niveau national, et pour 57% à des propriétaires privés, ces derniers en très grand nombre (environ 12 000) et, avec une surface moyenne des propriétés privées de 1,5 ha sur plusieurs parcelles. La gestion et l'exploitation s'en trouvent donc complexifiées et parfois difficiles à mettre en œuvre.

Si la ressource est abondante et en croissance, et que 75 % de la surface présentent une capacité de production de bois, son accessibilité reste encore limitée. 44% des boisements sont non accessibles et les massifs restent peu desservis. La surface forestière s'accroît depuis une quinzaine d'années par la reconquête d'espaces agricoles délaissés, à la fois en limite basse, sur les coteaux, et haute, dans les alpages.

La récolte annuelle est estimée 18% de l'accroissement annuel (340 000 m<sup>3</sup>, calcul Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre) soit 40 000 m<sup>3</sup> /an en forêt publique et 20 000 m<sup>3</sup> /an en forêt privée. Le chiffre d'affaires annuel généré par les ventes de bois sur le territoire s'élève à environ 2,4 millions d'euros. Certaines forêts du massif, principalement constituées de gros et très gros bois, ne sont pas adaptées au marché actuel et ont de plus un coût d'exploitation élevé du fait de leur faible accessibilité.

Pour ce qui est des entreprises des filières exploitation forestière et première transformation, on compte une vingtaine d'entrepreneurs de travaux forestiers locaux (bûcherons-débardeurs) et seulement 5 scieries artisanales. Elles sont de petite taille et peuvent avoir des difficultés à répondre aux évolutions des normes et du marché aujourd'hui concentré sur les scieries semi-industrielles en vallée. Elles répondent toutefois à un marché de niche et de proximité utile au territoire (quelques milliers de m<sup>3</sup> en débit sur liste, sciage à façon, ...). Faute de scieries et d'entrepreneurs forestiers locaux, la moitié de l'activité d'exploitation et 85% du volume commercialisé sont réalisés par des acteurs extérieurs au massif à des fins d'exportation hors massif. Cette transformation du bois réalisée par des acteurs extérieurs au massif peut conduire à une diminution de la qualité d'exploitation et à une perte de retombées économiques pour le territoire.

Une centaine d'entreprises de la 2<sup>nd</sup>e transformation (charpentiers, menuisiers...) sont présentes sur le territoire et représentent environ 400 emplois. Malgré cette densité relativement importante, la difficulté à faire émerger une réelle dynamique collective de filière locale persiste (seulement 13% du bois utilisé provient du massif).

**4 Fiches-Actions qui remplissent les objectifs suivants :**

- **BOIS 2.1 - Gérer la ressource bois à l'échelle du massif pour la conserver durablement**
- **BOIS 2.2 - Améliorer les infrastructures forestières pour mobiliser plus de bois dans un cadre de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt de montagne**
- **BOIS 2.3 - Développer un tissu d'entreprises de la filière bois bien réparti sur le territoire**
- **BOIS 2.4 - Développer l'utilisation du bois local dans les aménagements et les projets**





## BOIS 2.2 - Améliorer les infrastructures forestières pour mobiliser plus de bois dans un cadre de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt de montagne

### Description de l'action :

#### **ACTION 2.1.1 : Déployer une stratégie d'amélioration de la desserte forestière à l'échelle du massif**

- Mettre à jour une stratégie spatiale de développement des projets de desserte forestière. Appuyer l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de schémas de dessertes couvrant à terme tous les massifs forestiers à potentiel d'exploitation dans une logique d'intérêt général et multifonctionnel ; ces schémas devront prendre en compte les zones à enjeux (biodiversité, paysage, géopatrimoine, eau) identifiées au plan Parc. MOA : Parc. **Action courante**

#### **ACTION 2.2.2 : Accompagner techniquement et financièrement la réalisation de nouvelles dessertes et équipements d'exploitation (places de dépôts, ...) dans une logique d'intérêt général (paysage, lutte contre les incendies, exploitation rationnelle et économique, sécurité des opérateurs) et en tenant compte des enjeux environnementaux et paysagers**

- a. Accompagner les projets de création ou de réhabilitation de la desserte, en travaillant sur la planification des travaux en amont du chantier et sur le regroupement des propriétaires par des mesures incitatives (cf action 1.4.1). MOA : Parc. **Prioritaire**
- b. Développer des places de dépôt et parcs à bois : Réaliser une étude de faisabilité technico-économique pour la réalisation d'un ou plusieurs parcs à bois à l'échelle du massif des Bauges stock tampon pour stockage l'hiver, et/ou pour trier les bois / massifier les qualités, et étude géographique sur le Massif des Bauges. MOA : Parc, EPCI, PEB. **Prioritaire**



#### **ACTION 2.2.3 : Renforcer la qualité de réalisation des chantiers et faire respecter le code forestier**

- Communiquer aux élus et aux professionnels le fonctionnement de la Charte Qualité des exploitants forestiers (états des lieux avant et après chantier). MOA : COFOR, ONF, DDT. **Prioritaire**



☑ **Lien avec la CFT Bauges-Chartreuse-Chambéry :**

Volet A

☑ **Calendrier prévisionnel :**

	2022	2023	2024	2025	2026
2.2.1					
2.2.2 a et b					
2.2.3.					

☑ **Partenaires techniques impliqués :**

	ONF	CA SMB	CRPF	GSB	UFP74	COFOR	ASDEFS	PEB	CAUE	EPCI	DDT	FDC/ ACCA	OFB	LPO	CEN	ISETA
2.2.1																
2.2.2 a et b																
2.2.3.																

## BOIS 2.3 - Développer un tissu d'entreprises de la filière bois bien réparti sur le territoire

### 📄 Description de l'action :

**ACTION 2.3.1 : Accompagner le développement des entreprises d'exploitation et de 1ère transformation ainsi que de leurs infrastructures d'exploitation (bâtiments, dessertes, stockages) dans un objectif d'exemplarité environnementale**

- Accompagnement pour le développement de sujet technique, expérimental, ou de recherche appliquée. MOA Parc, Auvergne Rhône-Alpes Entreprise. **Action courante**
- Accompagnement classique de développement économique. MOA : EPCI, Auvergne Rhône-Alpes Entreprise.

**ACTION 2.3.2 : Accompagner l'expérimentation des entreprises de 2nde transformation en priorité pour expérimenter et structurer de nouvelles filières adaptées à la ressource locale (essences locales et très gros bois en priorité), et développer des débouchés à fortes valeurs ajoutées**

- a. Accompagner la recherche de débouchés transformés à forte valeur ajoutée, pour valoriser la ressource locale par les petites entreprises du territoire (marché ou produit à définir selon les besoins du territoire). MOA : Parc. **Prioritaire**
- b. Participer aux démarches de valorisation des bois scolytés et communiquer sur la qualité de ces bois. MOA : PEB. **Prioritaire**



### 📄 Lien avec la CFT Bauges-Chartreuse-Chambéry : /

### 📄 Calendrier prévisionnel :

	2022	2023	2024	2025	2026
2.3.1					
2.3.2 a					
2.3.2 b					

### 📄 Partenaires techniques impliqués :

	ONF	CA SMB	CRPF	GSB	UFP74	COFOR	ASDEFS	PEB	CAUE	EPCI	DDT	FDC / ACCA	OFB	CCI	FCBA	ARAE
2.3.1																
2.3.2 a																
2.3.2 b																

## BOIS 2.4 - Développer l'utilisation du bois local dans les aménagements et les projets

### 📄 Description de l'action :

#### **ACTION 2.4.1 : Animer une politique de constructions publiques en bois à l'échelle de l'espace métropolitain savoyard, dans les Opérations d'Aménagement Programmées et chez les bailleurs sociaux**

- a. Accompagner les projets des collectivités et conseiller les projets portés par des particuliers, relayer vers les partenaires compétents. MOA : COFOR, CAUE, EPCI, PEB, Parc. **Action courante**
- b. Relayer ou organiser la promotion des projets de constructions ou de rénovation en bois local : exposition, livret, manifestation, ciné débat, etc. (cf action 1.5.4). MOA : COFOR, CAUE, EPCI, PEB, Parc. **Action courante**
- c. Promouvoir l'utilisation des bois massifs d'essences locales pour être en direct avec les entreprises de 1ère transformation et les labels existants BQS et Bois des Alpes. MOA : COFOR, CAUE, EPCI, PEB, Parc. **Action courante**

#### **ACTION 2.4.2 : Favoriser l'utilisation du bois local dans les aménagements touristiques et communaux**

- a. Etude à réaliser par des architectes pour cibler des systèmes constructifs qui valorisent le bois local et les gros bois (bois massifs, courtes sections) : intégrer ces prescriptions dans les recommandations à faire. MOA : Parc. **Prioritaire**
- b. Accompagner les projets des collectivités. MOA : COFOR, Parc. **Action courante**
- c. Renseigner et communiquer sur les propriétés mécaniques et la qualité des bois locaux, pour les professionnels de la 2<sup>sd</sup> transformation, organiser des journées de sensibilisation. MOA : COFOR, Parc. **Prioritaire**
- c. Inciter les communes à avoir une AMO pour les projets de construction bois local. Relayer vers les architectes conseils à l'échelle des EPCI. MOA : COFOR, CAUE, PEB. **Prioritaire**



#### **ACTION 2.4.3 : Accompagner l'organisation des filières bois énergie pour rechercher l'approvisionnement des chaufferies par du bois du territoire issu de forêts gérées durablement ; en priorité pour les chaufferies collectives publiques de petite et moyenne puissance et utilisation des bois secs issus d'évènements climatiques ou sanitaires**

- Intégrer des Clauses d'approvisionnement local dans les DSP pour l'approvisionnement des chaufferies publiques. MOA : EPCI.

📌 **Lien avec la CFT Bauges-Chartreuse-Chambéry :**

Volet B – Action B1.1 pour les actions 2.4.1 et 2.4.2

Volet B – Action B1.3 pour l’action 2.4.3

📌 **Calendrier prévisionnel :**

	2022	2023	2024	2025	2026
2.4.1 a, b, c	■				
2.4.2 a	■	■			
2.4.2 b		■	■	■	
2.4.2 c	■	■	■	■	■
2.4.3	■	■	■	■	■

📌 **Partenaires techniques impliqués :**

	ONF	CA SMB	CRPF	GSB	UFP74	COFOR	ASDEFS	PEB	CAUE	EPCI	DDT	FDC/ ACCA	FCBA	ASDER SYANE
2.4.1 a, b, c						■		■	■	■				■
2.4.2 a								■	■					
2.4.2 b						■		■	■					
2.4.2 c, d						■		■	■	■			■	
2.4.3						■		■	■	■				■